EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session du 05 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq décembre, le Conseil municipal s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Mr Maurice CHOPIN, Maire, à la suite de la convocation en date du 30 novembre 2024.

Étaient présents : Mesdames Messieurs Maurice CHOPIN, Caroline BERTHOLET, Rui DA SILVA SANTOS, Martine FERRANDON, Pauline MELOUX-GARAVAGLIA, Sylvain PRUGNEAU, Stéphanie VISINONI.

Étaient excusées : Madame Carine BOUCHON. Messieurs Emmanuel DUFOUR représenté par M. PRUGNEAU et Marc-Anthony LINDRON.

Madame Martine FERRANDON a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Décisions prises par délégation du maire :

- Néant

Travaux de rénovation énergétique : résultats analyse des offres et choix des entreprises

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Vu l'avis d'appel à la concurrence publié le 08 octobre 2024 relatif aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments de l'école et de l'agence postale communale

Considérant les offres reçues par lot

Considérant l'analyse des candidatures et l'examen des offres par le cabinet LMN architectes, maître d'œuvre, a permis un classement des offres pour permettre l'attribution des marchés.

Il est proposé l'attribution des marchés, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots : le prix (40 %) et la valeur technique et ses sous-critères (60 %).

A vu de cette analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants.

- 1. Il est décidé d'attribuer les lots aux soumissionnaires :
- Lot 1 maçonnerie : attribué à LASSOT pour un montant de 56 455,02 € HT
- Lot 2 couverture zinguerie : attribué à CHANTEL pour un montant de 21 928,64 € HT
- *Lot 3 menuiseries PVC et bois* (aucune offre, reconsultation en direct) : attribué à FOURNIER pour un montant de 28 768,36 euros HT
- *Lot 4 menuiseries aluminium* : attribué à ALUMETAL pour un montant de 3 710,00 € HT
- Lot 5 plâtrerie isolation peinture : attribué à XAVIER pour un montant de 47 423,48 € HT
- Lot 6 flocage : attribué à BATI'ISOL pour un montant de 2 400,00 € HT
- Lot 7 carrelage faïence : attribué à DE MIRANDA PRADILLON pour un montant de 4 733,75 € HT

Lot 8 – revêtement sol PVC: attribué à FAROPPA pour un montant de 5 236,12 € HT

Lot 9 – plomberie, chauffage, VMC: attribué à MONIER GÉNIE CLIM pour un montant de 43 921,58 € HT

Lot 10 – électricité : attribué à CT ELEC pour un montant de 26 358,18 € HT

Lot 11 - photovoltaïque : attribué à TAUVERON pour un montant de 14 005,00 € HT

- 2. Le conseil municipal autorise M. le maire à signer les marchés publics et accomplir les formalités post attribution
- 3. La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité

Enquête publique : demande d'autorisation environnementale en vue de la création d'un parc éolien sur les communes de Blomard et Saint-Bonnet-de-Four

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal un dossier d'enquête publique ouverte du 14 novembre au 16 décembre 2024 portant demande d'autorisation environnementale en vue de la création d'un parc de quatre éoliennes de La Garenne et de La Mouthière sur les communes de Blomard et Saint-Bonnet-de-Four.

La préfecture sollicite l'avis des conseils municipaux pour les communes situées dans un rayon de six kilomètres autour du projet.

POUR = 1 CONTRE = 7 AB

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- **DÉCIDE** de ne pas se prononcer sur cette enquête, la commune n'étant pas directement concernée par ce projet d'implantation d'éoliennes.

* Achat ordinateur mairie

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le disque dur du PC de la mairie a cessé de fonctionner, il est donc urgent d'acheter un nouvel équipement.

Le maire a demandé des devis auprès de 4 sociétés, l'une d'elles n'a pas répondu :

- ITD SYSTEM = 1 284,00 € TTC
- TERTIO = 1 248,00 € TTC
- BUREAU VALLÉE VICHY = 1 319,89 € TTC

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres votants, le conseil municipal :

Considérant que la société ITD SYSTEM détient une sauvegarde du disque et que cela n'impliquera pas de coût supplémentaire pour la reprise des données

- **DÉCIDE** de retenir l'offre proposée par ITD SYSTEM pour un montant de 1 284,00 euros TTC.
- **ADOPTE** la décision modificative suivante afin d'honorer cette dépense imprévue au budget 2024 :

Article 2183 = +1300,00 €

Article 231 – Opération 0191 = - 1 300,00 €

Cette dépense sera imputée à l'article 2183 du budget 2024.

- **AUTORISE** le maire à signer le devis

Questions diverses

Monsieur le Maire et les conseillers municipaux évoquent les sujets suivants :

- 1. Travaux de rénovation énergétique 2^{ème} phase : les entreprises devront être retenues au plus tard le 1^{er} mars 2025 pour pouvoir maintenir l'attribution de subvention du Conseil Départemental. Une réunion a eu lieu avec l'architecte et les techniciens ce jour afin d'établir un avant-projet définitif dans les meilleurs délais.
- 2. Projet Sensibilis'Haies + Conseil Départemental : rendez-vous avec les membres de la commission Fleurissement pour déterminer les lieux et le nombres d'arbres à implanter.
- 3. Distribution des bulletins municipaux
- 4. Questionnement sur l'entretien du cimetière pour l'an prochain et la tonte de la digue (pente)

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à vingt et une heures, Et ont signé les membres présents,